

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD
(SITOM SUD GARD)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

| | |
|---------|---|
| DL20011 | RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES DECHETS DE TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) ENTRE LE SITOM SUD GARD ET ECO TLC. |
|---------|---|

Etaient présents

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,
Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazevielle,
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,

Secrétaire :

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnaud-Valence,

Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres

Etaient absents excusés

Vice-Présidents :

M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,
M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,

Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Alain BARBUSSE, CC Pays de Sommières, 1^{er} Adjoint au Maire de Parignargues, M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Guy APPART, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au Maire de Meynes, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès,

Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, Mme Andrée ROUX, C.A d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres,

Pouvoirs donnés

M. Jean-Jacques GRANAT à M. Lionel HEBRARD
M. Didier LEBOIS à M. Hervé GIELY
M. André NAFRAICHEUR à M. Aimé BARACHINI
Mme Monique BOISSIERE à Mme Marie-Reine DELBOS

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur expose,

VU l'article 541-10-3 du Code de l'Environnement,

VU le décret n°2008-602 du 25 juin 2008 relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages,

VU l'arrêté du 20 décembre 2019 portant agrément d'un organisme de la filière des déchets de textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures en application de l'article R. 543-214 du code de l'environnement (société Eco TLC),

VU la délibération du Comité syndical n°DL14.0036 en date du 25 juin 2014 par laquelle le SITOM Sud Gard a conclu une convention avec ECO TLC jusqu'au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler cette convention,

CONSIDERANT que le SITOM SUD GARD, disposant de la compétence « Traitement », peut être signataire d'une convention avec Eco TLC à condition d'être en mesure de justifier qu'au moins 75 % de ses adhérents lui ont donné mandat par une délibération conjointe, pour la conduite de leurs relations avec Eco TLC,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser son Président de renouveler la convention, jointe en annexe, avec l'organisme agréé par l'Etat : Eco TLC pour le développement d'un programme de Collecte sélective des déchets de TLC,

ARTICLE 2 : Que ladite convention sera conclue pour la durée de l'agrément d'Eco TLC, à savoir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022,

ARTICLE 3 : Que les compensations financières à verser au SITOM SUD GARD seront calculées sur la base de clauses figurant à l'article 3 de la convention,

ARTICLE 4 : Que les recettes afférentes à cette convention seront imputées au Budget du SITOM SUD GARD (Recettes de Fonctionnement : Chapitre 74 – article 7478 : Subventions et Participations autres organismes et reversées aux adhérents (Dépenses de Fonctionnement : Chapitre 011 – article 62878 : Remboursement frais à d'autres organismes),

| | |
|---------|---|
| DL20011 | RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES DECHETS DE TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) ENTRE LE SITOM SUD GARD ET ECO TLC. |
|---------|---|

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le Président du SITOM SUD GARD (ou son Vice-Président délégué en cas d'empêchement) à signer toutes pièces à intervenir liées à la rédaction de la présente délibération.

Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8 + 4 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20200224-DL20011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2020

Affichage : 27/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard


Hervé GIELY